

REMARQUES

- ▶ Les titulaires d'un certificat d'école de culture générale d'un autre domaine professionnel que celui choisi pour la maturité doivent suivre des compléments de formation et répondre à des conditions spécifiques
- ▶ HEP-BEJUNE : Régulation possible en cas de candidatures trop nombreuses (quel que soit le diplôme des candidat·e·s)
- ▶ Un examen complémentaire (passerelle) est requis pour l'accès aux Universités et aux Écoles polytechniques fédérales (EPF). Cet examen est également requis pour l'accès à la HEP des personnes ayant suivi un autre domaine professionnel que Pédagogie

Dans le canton de Neuchâtel, la maturité spécialisée est dispensée au sein du :

▼
Lycée Jean-Piaget

Quai Léopold-Robert 10
2002 Neuchâtel

▶ www.lyceejeanpiaget.ch

Inscription et informations

L'élève doit s'inscrire directement auprès du lycée.

Renseignements

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle – OCOSP

Place des Halles 8
Case postale 1
2002 Neuchâtel 2

Rue du Cygne 8
2300 La Chaux-de-Fonds

T +41 889 69 63
OCOSP@ne.ch
▶ www.ne.ch/ocosp

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL MATURITÉ SPÉCIALISÉE

OBTENIR UNE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

La **maturité spécialisée (MS)** fait suite au Certificat d'école de culture générale (CECG) et s'adresse aux personnes qui souhaitent poursuivre leur formation dans une Haute école spécialisée (HES) en lien direct avec le domaine professionnel suivi. Un domaine professionnel en Pédagogie permet également l'entrée à la Haute école pédagogique (HEP).

La formation se compose de **cours théoriques** et/ou de **stages pratiques** selon le domaine professionnel choisi et d'un **travail de maturité spécialisée**.

DURÉE ► Elle s'effectue sur 1 an après l'obtention du CECG.

DOMAINES PROFESSIONNELS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

- Santé
- Travail social
- Pédagogie

Pour le CECG, il est également possible de s'inscrire dans les spécialisations Musique et Arts visuels à Neuchâtel. En revanche, la maturité spécialisée dans ces deux disciplines s'effectue à l'École de culture générale de Delémont.

COMPOSITION DE LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE

Domaine professionnel santé

- 6 semaines de stages pratiques spécifiques ou non spécifiques pouvant être fractionnées en deux stages
- 14 semaines de cours théoriques et pratiques, donnés à la Haute École Arc
- 8 semaines consécutives de stages pratiques spécifiques au domaine sociosanitaire

Domaine professionnel travail social

- 20 semaines de stages pratiques spécifiques ou non spécifiques dont 12 à accomplir avant l'admission définitive en maturité spécialisée
- 20 semaines effectives à plein temps dans une même institution du domaine social

Domaine professionnel pédagogie

- Un stage professionnel de 2 semaines et un stage linguistique de 4 semaines dans une région germanophone, à accomplir après le CECG et avant l'admission en maturité spécialisée
- 30 semaines de cours académiques (allemand, anglais, biologie, chimie, français, géographie, histoire, mathématiques, physique)

TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE ► L'élève doit rédiger un rapport attestant sa capacité à mener une réflexion personnelle sur un sujet spécifique en lien avec ses stages professionnels obligatoires. Le rapport consiste en un document écrit et est défendu oralement.